

BULLETIN DE SOUTIEN  
**RÉGULIER**

**PARTICULIERS** MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Quand le sport devient une thérapie !

**BULLETIN DE SOUTIEN À RENVOYER À**  
CAMI Sport et Cancer / Service Donateurs  
9 bis rue Abel Hovelacque / 75013 Paris

**CONTACTEZ LE SERVICE DONATEURS**  
Tél: 06 13 62 94 99 / relationsdonateurs@sportetcancer.com  
Du Lundi au vendredi de 9h à 5h

## QUI SUIS-JE ?

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TÉLÉPHONE ..... EMAIL .....

★ J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule plus économique en frais de gestion)

★ Je ne souhaite pas recevoir les newsletter de la CAMI Sport et Cancer par mail

## OUI, JE DONNE !

Je m'engage à soutenir régulièrement l'action de la CAMI Sport et Cancer afin de pérenniser l'activité physique thérapeutique pour les personnes atteintes de cancer en donnant par prélèvement automatique.

### J'AUTORISE LA CAMI SPORT ET CANCER À DEMANDER À MA BANQUE DE PRÉLEVER SUR MON COMPTE

LE 07 DE CHAQUE  MOIS  TRIMESTRE  SEMESTRE  ANNÉE

LA SOMME DE  10€  15€  30€  AUTRE MONTANT (6€ min) .....

A COMPTER DU ...../.....(mois/année)

POUR UNE DURÉE DE  UN AN  DEUX ANS  SANS DATE LIMITE

MES COORDONNÉES BANCAIRE (merci de joindre votre RIB à votre mandat)

IBAN .....

BIC .....

RÉFÉRENCE UNIQUE DE MANDAT (à compléter par la CAMI)

.....

**IDENTIFIANT DU CREANCIER**  
La Fédération National CAMI  
5 Bis Villa Emile Bergerat, 92200  
Neuilly sur Seine  
ICS/FR 32 ZZZ 88691 E

### SIGNATURE OBLIGATOIRE

Fait à  
Le ...../...../.....

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CAMI Sport et Cancer à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CAMI Sport et Cancer. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit pour un prélèvement autorisé,  
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans une brochure que vous pouvez vous procurer auprès de votre banque.

Les dons des particuliers à la CAMI Sport et Cancer bénéficient d'une réduction d'impôts de 66%. Un don de 10€ coûte 3,40€ après réduction d'impôt.

En transmettant ce bulletin, j'accepte le traitement informatisé des données nominatives qui me concernent en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679, la directive (UE) 2016/80 du 27 avril 2016 et les dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Comme indiqué dans la politique de protection des données personnelles, j'ai noté que je pourrai exercer mon droit d'accès et de rectification garanti par les articles 39 et 40 de cette loi en m'adressant à : relationsdonateurs@sportetcancer.com